

Les Outre-mer, un potentiel à promouvoir

Les enjeux géopolitiques et géostratégiques des îles inhabitées



Par Philippe Folliot
Député du Tarn
Président de l'Alliance centriste.

Avec plus de 11 millions de km² de Zone économique exclusive¹ (Zee), la France possède le deuxième domaine maritime au monde. Territoire où le soleil ne se couche jamais, notre pays est donc le seul présent sur les quatre continents et sur toutes les mers chaudes et froides du globe.

Additionnées, les Zee de nos « îles inhabitées » représentent à elles seules, plus de 20 % du total de notre domaine maritime, soit plus de 2,5 millions de km². Cette présence² lui confère un atout considérable en matière de relations diplomatiques avec les pays avoisinants. Aussi, ces îles lui octroient des intérêts économiques, scientifiques et environnementaux qui ne doivent pas être négligés.

Les enjeux géopolitiques : L'affirmation de la souveraineté française sur ces îles

– L'île de Clipperton avec le Mexique

L'île de La Passion – Clipperton a été découverte au début du XVIII^e siècle par deux navigateurs français, Michel Dubocage et Mathieu Martin de Chassiron au large de l'océan Pacifique. Mais l'île, située à 1 110 km des côtes mexicaines (contre 4 000 km des premières côtes françaises dans le Pacifique : les îles Marquises) a toujours été revendiquée par le Mexique. Ce n'est qu'au terme d'un arbitrage entre ce pays et la France, rendu par le roi d'Italie Victor-Emmanuel III le 28 janvier 1931, que la souveraineté française sur l'île est définitivement reconnue. Néanmoins, le Mexique continue à vouloir affirmer ses droits sur ce territoire, comme en témoigne l'article rédigé par l'ancien diplomate et ministre de l'Éducation nationale Miguel Gonzalez Avelar paru en 2001, demandant au président mexicain Vicente Fox d'intervenir auprès de la France pour récupérer Clipperton.

L'île est un territoire stratégique pour notre pays. En effet, elle occupe une position géographique singulière puisqu'elle est la seule du Pacifique nord-oriental. D'une superficie totale de 9 km² mais de seulement 1,7 km² de terres émergées, cet atoll confère à la France une souveraineté sur une zone maritime de près de 434 000 km², soit bien plus que celle de la

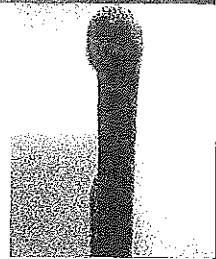
France métropolitaine qui, Corse comprise, comptabilise 345 000 km² de Zee.

Nommé parlementaire en mission par le Premier ministre, je suis le seul élu de la République à m'être rendu sur l'île en 2015. Dans mon rapport, j'ai proposé d'assurer la pérennité de la souveraineté française sur Clipperton, en y installant une station scientifique à vocation internationale pouvant être financée par les droits de pêche, à l'instar de ce qui s'est fait dans les TAAF.

– L'île de Tromelin et le reste des îles Éparses

– L'île de Tromelin avec Maurice

L'île de Tromelin qui fait partie de l'archipel des îles Éparses, est la seule située à l'extérieur du canal du Mozambique. Découverte par la *Diane*, le navire français de la Compagnie des Indes en 1722, l'île tient son nom du chevalier de Tromelin, commandant de la Frégate *La Dauphine* qui y découvrit en 1776 sept femmes et un bébé malgache d'origine échoués sur cette île depuis une quinzaine d'années après un naufrage. Depuis la signature du Traité de Paris en 1815 et la rétrocession de l'île de France (Maurice) à l'Angleterre, la France a toujours considéré que Tromelin lui appartenait, sans que cette dernière ne soit revendiquée par l'Angleterre. Devenue indépendante en 1968, Maurice ne revendiqua officiellement Tromelin qu'en avril 1976 et se base sur une interprétation tronquée de la traduction anglaise du Traité de Paris. Soit disant pour apaiser les relations diplomatiques, la France et Maurice s'étaient accordés, en 2010, sur un principe de cogestion économique, scientifique et environnementale relative à l'île de Tromelin et à ses espaces environnants. Adopté par le Sénat en 2012, le traité a été présenté par deux fois devant l'Assemblée nationale en vue d'être adopté définitivement. Mais, grâce à la forte mobilisation de plusieurs députés (Gilbert Le Bris, PS ; Laurent Furst, LR et Philippe Folliot, UDI) qui dénonçaient et démontraient que cet accord-cadre révélait



en fait un réel abandon de souveraineté, le texte a été retiré une nouvelle fois de l'ordre du jour (janvier 2017).

L'île de Tromelin, occupée en permanence par trois personnels des TAAF, représente non seulement un atout de par sa situation géographique (située à 450 km à l'est de l'île de Madagascar et 435 km des côtes nord de l'île de la Réunion), mais aussi de par la Zee qu'elle génère qui fait un total de 280 000 km².

– Les îles Éparses avec Madagascar

Le reste des îles Éparses sont situées dans le canal du Mozambique non loin des côtes de Madagascar. Celles-ci, composées d'Europa, de Bassas da India, de Juan de Nova et des îles Glorieuses, appartiennent à la France depuis plus d'un siècle et constituent depuis 2007 le 5^e district (avec l'île de Tromelin) des TAAF. Elles représentent à elles-seules près de 360 000 km² de Zee et sont sources de potentiels économique, environnemental et diplomatique.

Occupées en permanence par 15 personnels (14 militaires et 1 gendarme) des forces armées de la zone sud de l'océan Indien (Fazsoi), elles sont très convoitées par les Malgaches, qui ne cessent de contester la souveraineté française. Ainsi, dans son discours prononcé devant la 71^e Assemblée générale des Nations Unies à New York (2016) le président malgache a réclamé que les îles Éparses soient restituées à Madagascar conformément aux résolutions de l'Onu n°3491 et 35123.

Les enjeux géostratégiques : des intérêts scientifiques, environnementaux et économiques

– Les intérêts scientifiques et environnementaux

Derrière ces revendications politiques, se cachent surtout des enjeux géostratégiques qui touchent notamment des intérêts scientifiques et environnementaux.

Clipperton est un espace géographiquement et scientifiquement stratégique pour notre pays, en raison de la zone économique exclusive qu'elle génère, de sa localisation et de son importance sur les plans climatologique, océanographique, géophysique, systématique et biogéographique. Sur le plan climatologique, l'île présente un intérêt tant pratique, pour l'étude du régime des vents et la mesure de la qualité de l'air, que pour la recherche et la formation des

tempêtes tropicales ou des cyclones dans le pacifique nord-oriental. D'un point de vue océanographique, située au croisement de plusieurs satellites, elle permettrait de vérifier le niveau des océans et de prévenir les crues, inondations et tsunamis.

En outre, dans le domaine de la géophysique, l'île pourrait accueillir des dispositifs de mesure de déplacement des plaques ou des sismographes, ce qui permettrait d'actualiser des relevés topographiques et bathymétriques dont elle a fait l'objet. Aussi, Clipperton présente une importance systématique et biogéographique pour l'étude de la connectivité des espèces, du fait que ce soit l'un des atolls coralliens les plus isolés au monde.

Par ailleurs, du fait de la situation géostratégique de Tromelin, l'Organisation météorologique mondiale a demandé à la France d'y installer une station météo permettant d'étudier les cyclones récurrents dans ces zones. Aujourd'hui, trois personnels des TAAF, relayés tous les deux mois, sont installés sur cette île pour récupérer et étudier les données.

Les îles Éparses, quant à elles, ont également une biodiversité et des espèces endogènes à protéger. En effet, ces îles coralliennes sont réputées pour abriter des écosystèmes parmi les plus diversifiés de la planète et bénéficient heureusement d'une protection fondée sur un arrêté préfectoral depuis 1975.

– Les intérêts économiques

– La pêche

Les eaux de la Zee de Clipperton, celles de Tromelin et des îles Éparses, sont réputées pour être très poissonneuses et représentent donc un intérêt économique non négligeable. Elles sont donc très convoitées par les navires de pêches étrangers qui viennent souvent pêcher non loin des eaux territoriales, sans avoir d'autorisations. En 2007, la France a cédé sur la signature d'un accord avec le Mexique, octroyant des licences gratuites aux navires de pêche mexicains dans les 200 miles marins entourant Clipperton. La signature de cet accord a non seulement des conséquences financières, mais aussi des répercussions désastreuses sur l'environnement, car nous assistons à une réduction significative des ressources halieutiques et donc un appauvrissement des ressources alimentaires des grandes espèces du fond de l'océan. Il serait donc nécessaire de

s'inspirer du plan de gestion de la pêche de la légine³ dans les Kerguelen, qui a permis une protection de la ressource et une valorisation économique des territoires.

À propos de Tromelin, si la ratification de l'accord-cadre avait eu lieu, cela aurait entraîné une perte de la souveraineté française concernant les conditions de délivrance des autorisations de pêche. En effet, il était prévu que seule Maurice aurait autorisation de délivrer des autorisations de pêche aux navires battant pavillon mauricien dans la Zee de Tromelin mais aussi et surtout dans ses eaux territoriales. Cette ratification aurait eu pour conséquence une perte financière, car la délivrance des autorisations de pêche mauriciennes aurait été gratuite.

– La présence d'hydrocarbures

Tromelin et le reste des îles Éparses sont réputées pour être riches en ressources naturelles. Effectivement, les eaux très profondes qui entourent Tromelin seraient dotées de nodules polymétalliques (composés d'hydroxyde de fer et manganèse) et probablement aussi d'hydrocarbures. Le reste des Éparses, et surtout Juan de Nova, ont d'après plusieurs études scientifiques révélé la présence de pétrole et d'hydrocarbures qui seraient, selon certains spécialistes, aussi importantes que celles sous la mer du Nord. D'ailleurs, les deux compagnies pétrolières de forage mandatées par l'État français pour explorer les sous-sols ont annoncé que ces derniers pourraient contenir une poche de gaz représentant plusieurs décennies de consommation française !

Il est donc impératif de prendre conscience de l'atout considérable que représente notre domaine maritime et de préserver notre souveraineté nationale sur ces îles inhabités, mais pas pour autant inoccupées (sauf Clipperton), pour mieux exploiter et protéger les diverses ressources naturelles qui s'y trouvent. Autrement, nous devons faire face aux mêmes problèmes que subissent les îles Spratleys⁴ dans la mer de Chine. N'oublions pas que la France n'est pas que continentale et européenne, elle est aussi et surtout maritime et mondiale ! ■

1 - Zone économique exclusive : espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.

2 - Toutes les îles sont gérées par l'administration des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), sauf sur l'île de Clipperton qui ce jour n'a pas de statut particulier.

3 - Gros poisson camassier des mers australes, dont la chair est très appréciée au Japon et aux États-Unis (NDLR).

4 - Archipel de quatorze îles coralliennes inhabitées, en mer de Chine du Sud, occupées et fortifiées par la Chine, mais revendiquées par les Philippines (NDLR).